

**Décision n°2016-155**  
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL**

---

**Le Directeur général,**

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines et modifiant le décret n°2006-1140,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination de M Gilles BOUVELOT, directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

**Décide :**

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Julie RANCON, chef de projets fonciers junior, à l'effet de :

- Représenter l'établissement aux Assemblées générales et spéciales de copropriétaires ;
- Se présenter aux élections de membres de conseils syndicaux et y représenter l'Etablissement ;
- Régulariser les bordereaux de remise de clefs ainsi que les procès-verbaux de constat de libération des lieux.

**Article 2 :** La présente décision prend effet à compter du 12 juillet 2016.

Fait à Paris, le 12 juillet 2016

Le Directeur général,  
**Gilles BOUVELOT**

